

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JANVIER

LA CARTE A PAYER

Déjà est entré en vigueur le budget de 1890, voté par la précédente Chambre avant l'expiration de la législature.

La loi de finances portant fixation de ce budget comporte certaines innovations qui commenceront à être appliquées à partir d'aujourd'hui et que, pour cette raison, nous croyons devoir rappeler.

Tout d'abord, nous signalerons l'exemption totale de la contribution personnelle et mobilière accordée aux père et mère de sept enfants vivants légitimes ou reconnus.

Ce dégrèvement va amener une diminution de ressources pour le Trésor. Par contre, la loi de finances comporte certaines mesures destinées à accroître les recettes du Trésor en assurant une plus juste répartition des charges publiques.

Dans cet ordre d'idées, nous signalerons la mesure tendant à élever la patente des grands magasins et des grands établissements de crédit, en ce qui concerne la partie de la taxe relative au nombre des employés.

Les taxes par employé seront doublées lorsque le nombre dépassera deux cents, et triplées lorsqu'il dépassera mille.

Signalons enfin la disposition en vertu de laquelle l'impôt sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sera perçu désormais d'après leurs ressources totales annuelles. La taxe sera acquittée par les gérants, secrétaires ou trésoriers.

L'impôt est fixé à 10 0/0 lorsque les ressources annuelles sont inférieures à 6,000 francs, et à 20 0/0 lorsqu'elles égalent ou dépassent 6,000 francs.

La loi de finances contenait en outre un article établissant un droit gradué, au lieu du droit fixe, pour le timbre des récépissés des chemins de fer, en ce qui concerne les transports en petite vitesse. Mais, sur la demande du ministre des finances, on se rappelle que la nouvelle Chambre a abrogé cette disposition pour permettre d'étudier un nouveau tarif gradué.

LES SPOLIATIONS OFFICIELLES

L'influenza de la *thévenésation* continue à sévir. M. Thévenet, stimulé par les encouragements de la presse républicaine, dépouille, dépouille les prêtres. Et les fonctionnaires s'en vont dans les cafés conter en premier les vilénies officielles. C'est ainsi que le sous-préfet de Bayonne, M. Doux, s'est vanté à tort du reste, de déplacer M. le curé de Cambo. Il n'a pu lui prendre que son argent, l'autorité diocésaine a refusé de consentir à une injustice.

Dans le Drôme, six prêtres viennent de voir supprimer leur traitement.

« Pour quel motif? Toujours le même », M^r l'évêque de Valence constatant « l'insatiable désir de pacification de Son Excellence M. le ministre des cultes ».

Dans la Haute-Savoie, M. le curé de Saint-Offenge-Dessous a été également dépouillé.

Si ces prêtres ont commis un délit, pourquoi ne les poursuit-on pas devant la justice au lieu de confisquer illégalement leur bien? C'est que, même la magistrature politiquement épurée ne se prêterait pas partout à rendre des services honteux. Ainsi que dans la Lozère, M. l'abbé Bessière, vicaire d'Altier, traduit en police correctionnelle pour « ingérence politique dans l'exercice de ses fonctions » parce qu'il avait recommandé aux électeurs de voter avec conscience, a été acquitté.

Voilà des magistrats qui sont sûrs de ne pas être accablés par les faveurs gouvernementales. L'estime des honnêtes gens leur est, par contre, due et acquise.

INFORMATIONS

Les journaux républicains trouvent équitable que M. Thévenet confisque le traitement de prêtres suspects de manquer d'enthousiasme pour la République. Ils estiment que le clergé n'a pas même le droit de légitime défense. Les « curés » sont, pour cette aimable presse, des parias, et dès lors la loi qui protège tous les citoyens n'est pas faite pour eux. Aussi ne les traduit-on pas en justice, mais les frappe-t-on au gré des basses délations et des rancunes électorales.

Par contre, M^r Rougerie, évêque de Pamiers, ayant usé de son autorité vis-à-vis d'un prêtre dont charitablement il faut taire les incartades nombreuses et burlesques, les mêmes journaux républicains crient à l'abus de pouvoir, et dénoncent le vénérable prélat aux rigueurs du gouvernement républicain. M. Pelletan va même jusqu'à réclamer l'abrogation du Concordat.

Le comique se mêle ainsi à la violence.

VIANDES ÉTRANGÈRES

M. Faye, ministre de l'agriculture, a reçu dimanche matin M. Rousselle, président du Conseil municipal de Paris, et M. Paulard, conseiller municipal, qui lui ont présenté une délégation des diverses corporations qui vivent de l'industrie des Abattoirs de la Villette.

Cette délégation a fait connaître au ministre l'état de souffrance dans lequel se trouvaient leurs industries réciproques, par suite des arrivages de plus en plus considérables de viandes mortes qui sont venues remplacer les viandes sur pied dont l'introduction en France est prohibée en raison des maladies contagieuses qui sévissent avec intensité en pays étrangers.

Le ministre a répondu qu'il reconnaissait la légitimité des plaintes qui lui étaient portées ; mais que, chargé de la défense de notre production nationale, il ne pouvait consentir à rouvrir la frontière que lorsque les maladies contagieuses auraient disparu ; qu'il ne pouvait, d'un autre côté, apporter aucun remède à la situation que crée l'importation de viandes mortes aux industries qui se plaignent, tandis que les tarifs douaniers conventionnels resteraient en vigueur ; qu'en ce qui concerne la qualité des viandes mortes introduites, il ap-

partenait au service de l'inspection sanitaire de veiller scrupuleusement à l'observation des règles et des mesures de précaution établies en vue de préserver la santé publique. Le ministre a promis d'appeler sur ce point l'attention de son collègue de l'intérieur.

LA PAIX

Le *Figaro* croit pouvoir affirmer qu'à la réception du jour de l'An, l'empereur d'Allemagne a dit :

« Le ciel politique n'est pas sans nuages, mais je n'en espère pas moins pouvoir conserver la paix. »

D'après l'agence Reuter, le roi Humbert, en recevant la députation des Chambres, après avoir déclaré que la paix ne serait pas troublée cette année, aurait ajouté :

« Il fut un temps où je ne me serais pas hasardé à garantir la paix pour quinze jours ; mais nous sommes maintenant très tranquilles, le rapprochement entre l'Allemagne et la Russie contribuant à maintenir la paix. »

L'*Estafette* a reçu la dépêche suivante de Berlin :

« L'empereur Guillaume, après avoir reçu tous les attachés militaires, a eu encore un long entretien avec le chef de l'état-major, M. le général Waldersee.

» On a examiné la question de mesures militaires à prendre sur les frontières. L'Empereur aurait, dit-on, insisté sur le fait que la création de deux nouveaux corps d'armée ne suffit pas pour mettre les frontières à l'abri de toute tentative. On dirigerait des troupes surtout vers la partie orientale de la Prusse.

» Le 38^e régiment des fusiliers (silésiens), à Schweidnitz, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour la forteresse de Glatz, sa nouvelle garnison. »

C'est la contre-partie des discours pacifiques.

MORT DE LA COMTESSE FLEURY

La comtesse Fleury, qui était très malade depuis plusieurs semaines, s'est éteinte dimanche en son hôtel de la rue Dumont-d'Urville.

Elle était la veuve du général Fleury, l'ancien aide de camp et grand-écuyer de Napoléon III.

La comtesse Fleury était née Calley Saint-Paul. C'était une femme d'un grand cœur et de beaucoup d'esprit : et son salon était l'un des rendez-vous préférés du monde impérialiste.

Elle laisse trois fils qui occupent une grande place dans la haute société parisienne.

MASSACRE DE MISSIONNAIRES FRANÇAIS

La nouvelle du massacre de deux missionnaires français entre Zeilah et Harrar, est malheureusement confirmée. Un télégramme du R. P. Provincial des capucins de Toulouse, auxquels est confiée cette mission, est arrivé hier apportant le nom des victimes : le R. P. Ambroise de Serrières (diocèse de Poitiers) et le Fr. Etienne d'Etoile (Drôme). Le premier, dans

le monde Auguste-Baptiste Pierre Potier, n'était âgé que de trente-trois ans et était parti pour la mission des Gallas en février 1887. Le Fr. Etienne, Joseph Raynes, était âgé de quarante-sept ans. Il était un des plus anciens parmi les missionnaires actuels des Gallas. Il avait rendu de grands services à la mission et son expérience du pays en faisant espérer de nouveaux. Ils venaient tous deux d'Obock à Harrar pour remplacer Mgr Taurin qui annonçait dernièrement son intention de s'avancer vers les Gallas-Annio de l'autre côté du fleuve Awaché.

Tout autre détail nous manque sur ce massacre et sur ses causes.

LE DISCOURS DU PAPE

Les journaux de Paris publient le texte du discours prononcé par S. S. Léon XIII dans le consistoire secret du 30 décembre, discours dont nous avons donné une analyse télégraphique qui a produit elle-même une vive et profonde sensation.

Dans cet important document, la politique de M. Crispi est flétrie avec vigueur et la parole si ferme du Pape trouvera de l'écho dans tous les cœurs honnêtes, qui réprovent les entreprises tour à tour hypocrites et cyniques des sectaires.

Hélas ! ce n'est pas seulement en Italie que ces derniers perpétrent leurs odieux desseins.

En France, M. Crispi a des émules, et notre admirable clergé a payé pour savoir que le Concordat, malhonnêtement pratiqué par les Constans et les Thévenet, les Rouvier et les Tirard, ne vaut pas mieux que la loi mensongère, dite loi des garanties.

Mais l'heure viendra, pour notre pays comme pour l'Eglise, du triomphe du droit et de la liberté.

Une dépêche de Rome, 4 janvier, dit que la nouvelle encyclique sur les devoirs des catholiques dans les temps actuels paraîtra le 15 janvier.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 janvier 1890.

Le marché est moins animé et nos rentes éprouvent des fortunes diverses. Tandis que le 3 0/0 revient à 87.85 ; le 4 1/2 0/0 monte à 106.75.

Le Crédit Foncier s'est arrêté à 4,336.25. Les obligations foncières et communales ont conservé une bonne fermeté sous la seule influence des achats soutenus au comptant.

La Banque de Paris et des Pays-Bas fait 806.25. La Banque Nationale du Brésil a des transactions assez animées de 613.75 à 645. Très ferme attitude de la Société Générale à 460 et du Crédit Lyonnais à 702.50. La Banque d'Escompte clôture à 522.50. La Société de Dépôts et Comptes Courants est à 600.

Les Rentes Portugaises se sont un peu ressenties de la lourdeur générale : le 3 0/0 s'inscrit à 65.80 ; il n'est vraiment pas à son prix si l'on tient compte du coupon de 1.50 qui sera détaché demain.

Le Panama oscille de 75 à 76. En ce qui concerne le Canal de Corinthe, il faut s'attendre à une reprise sur ce titre puisque le ministre des finances a déclaré à la Chambre grecque que la reprise des travaux était imminente.

Le Gaz de Madrid demeure très ferme de 470 à 475.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 390.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les porteurs de titres de Panama liront avec intérêt un article du *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, 15, place de la Bourse, à Paris, traitant d'une combinaison relative aux diverses valeurs de la Société du canal interocéanique.

NOUVELLES MILITAIRES

Par suite de la nouvelle loi militaire qui établit le service de trois ans, les troupes d'infanterie de la garnison de Paris n'y séjourneront plus que pendant deux ans au lieu de trois.

A l'automne de 1890, deux divisions, au lieu d'une, quitteront la capitale : celle qui aura terminé ses trois ans de présence et celle qui n'y aura accompli que deux ans.

Dans la suite, le mouvement sera réglé comme précédemment, avec cette différence que le séjour ne sera que de deux années.

Il a été décidé que la 6^e division d'infanterie (5^e, 24^e, 28^e et 119^e de ligne) quittera Paris pour permuter à Caen, Rouen et Le Havre avec la 5^e division (36^e, 39^e, 74^e et 129^e de ligne).

La 7^e division (101^e, 102^e, 103^e et 104^e) sera relevée à Paris par la 8^e division (115^e, 117^e, 124^e et 130^e), venant de Mamers, Le Mans, Laval et Mayenne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'épidémie d'influenza a fait des progrès extraordinaires dans la population civile de Saumur. Il y a peu de maisons qui ne comptent un ou plusieurs malades.

On cite même quelques décès imputés à cette affection. Médecins et pharmaciens sont sur les dents.

Le personnel de nombreuses administrations est atteint et le service se fait avec difficulté.

ENCORE UN CHANGEMENT DE PRÉFET EN MAINE-ET-LOIRE

Parmi les nominations préfectorales qui vont être promulguées aujourd'hui ou demain, on cite les suivantes :

M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, est nommé préfet du Puy-de-Dôme.

M. Ligier, préfet de la Somme, est nommé préfet de Maine-et-Loire.

PRÉFET RÉCOMPENSÉ

M. Cletie, préfet de la Vienne, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Souvenir des dernières élections dans la Vienne !

On lit dans le *Moniteur* :

« L'allocution prononcée par M^{re} Freppel aux réceptions du jour de l'an devait tout naturellement exciter la colère des journaux officiels. Le *Siècle* déclare que le suffrage universel a parlé et que les lamentations de l'évêque d'Angers seront aussi « inutiles qu'elles sont puériles ». Voilà qui est bien entendu, inutile de parler davantage de concorde et d'apaisement. Il nous semble pourtant qu'au lendemain des élections on nous disait que c'était dans ce sens que le suffrage universel s'était prononcé. Que de belles variations nous avons entendues sur ce thème-là ! Le tout pour aboutir à des persécutions nouvelles plus nombreuses encore que celles qui ont précédé. »

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Le comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers se tiendra à Doué-la-Fontaine le jeudi 23 janvier courant, à 1 heure 1/2.

Et au Dépôt, à Angers, le 18 janvier, à 9 heures du matin, pour les achats de toutes les mains.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers, dans leur intérêt, sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte, sans avoir recours à aucun intermédiaire.

Il n'est acheté pour la remonte de l'armée que des chevaux hongres entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles qui sont reconnues pleines.

Les chevaux de robes sombres étant plus spécialement recherchés pour le service de la guerre, seront l'objet d'une appréciation plus favorable de la part du Comité.

Le Comité achètera : 1^o des *Chevaux de Carrière*, de 4 ans ; 2^o des *Chevaux de Selle* de toutes armes, tête et troupe, de 4 à 8 ans et de la taille de 1^m,48 à 1^m,60 ; 3^o des *Chevaux de Trait-Léger*, de 4 à 8 ans, de la taille de 1^m,53 et au-dessus, ayant une bonne conformation, de l'énergie et des allures ; 4^o des *Chevaux de Trait*, de 4 à 8 ans.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dans la crainte de ne pouvoir donner, comme hier, un spectacle annoncé, et aussi pour faire reposer les artistes qui en ont un si grand besoin, M. Sureau-Bellet ne viendra pas lundi à Saumur. Cette mesure fort prudente sera approuvée des habitués du théâtre.

Hier soir, la représentation a été excellente, malgré la fatigue de la plupart des artistes, et c'est au prix des plus grands efforts que la *Fille du Tambour-Major* a pu se terminer au milieu même d'ovations enthousiastes.

M^{me} Gréteaux, comme toujours, a eu la plus grande part de ce succès. On ne peut montrer plus de verve, plus de crânerie,

Nous espérons revoir l'aimable artiste dans *Fatinizza*, où elle a obtenu un si brillant succès à Angers.

Espérons donc que l'influenza théâtrale nous quittera bientôt pour ne plus revenir jamais.

LA FÊTE DES ROIS

C'était hier jour de fête dans les familles. C'est le 6 janvier, en effet, qu'on « tire les rois », suivant le vieil usage. Mais généralement, en province, cette fête est renvoyée au dimanche suivant.

On aurait bien tort de croire que cette coutume de « tirer les rois » tente à disparaître.

Tout au contraire, on a encore précieusement conservé en France, à Paris tout comme dans les départements, l'habitude de fêter en famille l'élection « du roi de la fête ».

Les boutiques des pâtisseries sont pleines de gâteaux de toutes dimensions, où l'on n'a pas manqué sûrement de glisser la petite poupée en porcelaine qui remplace maintenant la fête traditionnelle... et qui casse les dents des convives.

ANGERS. — L'influenza sévit sur le corps médical. Une bonne moitié des médecins est sur le flanc.

Elle se manifeste avec une intensité croissante dans plusieurs services publics et en particulier dans le service des postes et des télégraphes. On parle d'une vingtaine d'employés hors de service.

THOUARS. — M. Souchard, maréchal des logis de gendarmerie à Thouars, vient d'être décoré de la médaille militaire, en raison de ses bons services.

PRYANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE

Le congé des élèves du Prytanée militaire de La Flèche est prolongé jusqu'au 12 janvier inclus.

MUTINERIE A LA PRISON DE LOCHES

La prison de Loches va bientôt devenir célèbre par les frasques de ses pensionnaires.

Les prisonniers se sont, une fois de plus, mutinés mercredi dernier, 4^e janvier.

La gendarmerie, prévenue aussitôt de cette nouvelle rébellion, s'est rendue à la prison pour remettre l'ordre.

Les mutins étaient assez calmes ; ils fumaient tranquillement et buvaient le vin du gardien, impuissant à les maintenir ; deux d'entre eux avaient pris la clé des champs, mais ils n'ont pas tardé à être repris dans les environs et dirigés sur la prison de Tours, d'où ils ne s'évaderont pas aussi facilement.

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Cette émotion eut un écho dans l'âme du jeune médecin.

— Vous souffrez ! dit-il d'une voix très basse.

Un éclair brilla dans les yeux de miss Mac-Bayle.

— Que vous importe, répliqua-t-elle d'une voix brève... N'aurait-on plus le droit maintenant d'avoir de sombres pensées, des cauchemars que l'on rêve éveillé, et qui font pleurer comme de vraies douleurs... J'ai mal aux nerfs ; voilà tout.

Mais comme Marc la regardait avec une profonde tristesse, elle eut un élan soudain.

— Eh bien, oui, fit-elle, en tendant affectueusement sa main au jeune homme... oui, à vous je puis dire que j'ai du chagrin, que la vie m'est amère, que tout me fatigue et m'opresse.

Longtemps Marc garda dans sa main la

de Margaret ; il était ému au delà de la raison. Dans cette tristesse de la jeune fille, il devinait un secret... un secret qu'il était bien près de connaître. Margaret souffrait... Oui, le marquis avait méconnu cette âme généreuse, cet esprit charmant ; et, dans sa tristesse, c'était à lui, Marc, pauvre Marc ! que venait l'écossaise. Elle lui avouait sa peine ; car si l'on rit avec les indifférents, seulement avec un ami on pleure... Un ami, il acceptait ce titre ; de loin il songerait à miss Mac-Bayle... à miss Mac-Bayle, que bientôt il allait quitter. Si elle était heureuse, elle ne le reverrait jamais ; mais, si elle avait un jour besoin de lui, comme il accourrait pour la protéger, pour la défendre ! Un ami ! c'est peu, et c'est aussi beaucoup.

En moins d'une seconde, Marc songea à toutes ces choses, et sa voix était altérée, mais pleine de respect, lorsqu'après un court silence il répondit :

— Merci, miss Mac-Bayle, merci d'avoir confiance en moi. Ah ! je sais, croyez-le bien, tout ce qu'il y a d'excellent en vous ; je sais que vous êtes bonne, miss Margaret, bonne et généreuse ; et je voudrais que tous eussent le sentiment de votre valeur. Pourquoi toujours

feindre ? Pourquoi toujours cacher vos bons mouvements sous une apparence futile, une apparence si loin de votre nature ?

Margaret haussa les épaules et cueillit une petite fleur à l'orange contre la caisse duquel elle s'appuyait. Elle semblait dire par sa mobile physionomie : « Que m'importe à moi le jugement d'autrui ? Je veux la bonne opinion de mes amis... pas une autre. » Mais si ses lèvres souriaient avec un peu d'ironie, ses yeux scintillaient encore de cet éclat humide qu'y mettent les larmes.

Et Marc, toujours très ému, lui murmura presque à l'oreille, comme effrayé de son audace :

— Oui, vous pleurez, miss Margaret, vous êtes triste ; mais, laissez-moi vous le dire, aux âmes profondes et aimantes comme est la vôtre, l'épreuve est salutaire, et l'heure des larmes est souvent celle de Dieu.

— Peut-être, fit la jeune fille d'une voix très basse.

C'était la première fois qu'on lui parlait ainsi, et Margaret, sans se l'avouer toutefois, subissait le charme de Marc de Réchan, de cet homme d'élite si sérieux et si plein de droiture.

CANDIDATURE WILSON

Sous ce titre, on lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Quelqu'un manque visiblement à la Chambre actuelle. M. Constans ne doit pas trouver son compte dans le recensement quotidien de son troupeau.

» La mort de M. Arribat a ouvert une vacance à Loches.

» Plusieurs journaux annoncent que Wilson est décidé à reprendre son ancien siège et à accepter une candidature ministérielle.

» M. Constans devait bien cela à cette Grande Victime ! »

LES PÊCHEURS A LA LIGNE

Toutes les manifestations des pêcheurs à la ligne ont le don de provoquer le sourire. Peut-être manquons-nous de considération pour leur confrérie. Les pêcheurs à la ligne vont se lever en masse pour une croisade.

Il s'agit, dit le *Gaulois*, de la répression du braconnage sous toutes ses formes : pêche de nuit au filet, pêche au filet non réglementaire, pêche au filet pendant la fraie.

Pour cela, les pêcheurs à la ligne veulent former un Syndicat. Ils pensent qu'un Syndicat leur permettra de poursuivre avec plus de vigueur les braconniers de la pêche devant les autorités compétentes.

Heureux le citoyen français qui pourra mettre sur ses cartes de visite : « Syndic des pêcheurs à la ligne. »

Et que celui qui n'a jamais pêché lui jette la première pierre !

LA PRODUCTION DU VIN EN 1889

Le ministère des finances vient de faire connaître la production officielle des vins pour 1889.

Le total de la récolte des vins en France s'élève à 23,223,600 hectolitres, présentant ainsi une diminution de 6,878,500 hectolitres sur les résultats de l'année dernière et 6 millions 700,000 hectolitres environ sur la production moyenne des dix dernières années.

D'après le ministère, cette faiblesse de la récolte doit être attribuée en partie au phylloxéra qui a continué ses ravages et en partie au mildew et autres maladies parasitaires de la vigne.

Les départements les plus éprouvés sont les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Jura, dans lesquelles la récolte a été à peu près nulle.

Par contre, les régions les plus favorisées ont été la Champagne, le Nivernais, les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de l'Yonne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, des Landes, du Gers et de l'Ardèche.

La qualité du vin est des plus satisfaisantes.

Et plus loin, Germaine, donnant toujours le bras à la marquise, venait d'atteindre un banc à demi caché sous les pins. Qu'elle se sentait heureuse !

Ce banc formait une retraite très fraîche, embaumé du parfum des lis et du réséda. Le jet d'eau, tombant dans une vasque de granit, accompagnait d'un murmure la causerie. On eût volontiers oublié les heures.

En face, le *jabadao* tournait encore autour du feu de joie ; les pièces d'artifice se multipliaient. Le bouquet éclata enfin, laissant retomber une pluie d'émeraudes et de rubis embrasés.

Et, lorsque le parc fut rentré dans l'ombre :

— Mes enfants, dit la marquise, entendez-vous ? Le biniou se rapproche du Roscoat. Voyez-vous toute une députation de pêcheurs, Pierre-Marie en tête, avec un bouquet de fleurs dans une main, un petit navire dans l'autre ? Ils viennent te saluer, Gaston, toi leur seigneur. Allons les recevoir.

Puis, avec un aimable sourire, se tournant vers M^{lle} Hermel, elle continua :

— Chère Germaine, que de bénédictions votre petite main saura répandre sur le vil-

LA MYOPIE. — Au moment où l'on parle de l'accroissement de la myopie dans les écoles, il n'est pas sans intérêt de reproduire les conseils que M. Priestly Smith, chirurgien-oculiste de l'hôpital de la Reine, à Birmingham, a rédigés pour les écoles anglaises.

Cette série de préceptes excellents, imprimés en gros caractères sur des pancartes, est affichée dans toutes les salles d'écoles. Elle comprend sept principes essentiels que l'écolier doit se graver dans l'esprit. Ce sont :

Conservé le corps droit quand on est assis ; s'asseoir comme il faut, tenir les yeux à douze pouces au moins de l'ouvrage, écrire sur un bureau en pente et non sur une table plate ; tenir, en lisant, le livre bien droit, ne pas travailler par un mauvais jour.

Comme il n'y a rien de meilleur que l'enseignement illustré, ces placards sont agrémentés de quatre dessins représentant les bonnes et les mauvaises positions.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1889.

NAISSANCES

- Le 4^{er}. — Augustine-Émilie Dabonneau, à l'Hospice.
 Le 2. — Georges-Marie-Joseph Martin, rue Cendrière ; — Etienne Leroux, rue de Poitiers.
 Le 3. — Marie-Eugène-René Riffault, rue de l'Ancienne-Messagerie ; — Marie-Barbin, rue Saint-Jean.
 Le 5. — Maurice-Victor-Marie Rouault, rue du Collège.
 Le 6. — Marcelle Schneider, rue Pavée ; — Marie Machefer, à l'Hospice.
 Le 9. — Alexandre Pitois, rue Notre-Dame ; — Auguste-Eugène Périgault, à l'Hospice ; — Pauline-Clémentine-Charlotte Ayraut, rue de la Fidélité ; — Eugène-Noël Coulon, rue de l'Île-Neuve.
 Le 11. — Fernand-Georges Poulin, rue d'Orléans ; — Hermance-Amélie Martin, rue de l'Hermitage.
 Le 12. — Joséphine-Victorine Delhumeau, rue de Fenet ; — Fernand-Auguste-Eugène Chatelain, place de l'Hôtel-de-Ville.
 Le 15. — Suzanne-Mathilde-Françoise-Yvonne Dechezelles, quai de Limoges.
 Le 16. — Henri-Pierre Rondeau, rue du Bellay ; — Fernande-Marguerite-Eugénie Brisson, rue Saint-Nicolas ; — Marie-Joséphine Reine, à l'Hospice ; — Robert-Georges-Henri Chevalier, place de l'Hôtel-de-Ville.
 Le 18. — Émile Gatien Belanger, à l'Hospice.
 Le 19. — Georges-Antoine Lafon, rue de la Grise ; — Georges-Rodolphe Brossmann, place Saint-Pierre.
 Le 20. — Paul-Gaston Lavigne, à l'Hospice.

lage ! Je vous apprendrai le chemin de toutes les chaumières.

Les pêcheurs approchaient, suivis d'un groupe de jeunes mousses à la mine éveillée sous leurs bérêts de laine.

En suivant un sentier fleuri, la marquise et ses enfants les devancèrent. Sur la terrasse même, la jeune fille prit place près de M^{me} de Trémur, et bientôt, souriant avec bonté, Gaston s'avança vers la députation.

Les hôtes du château regardaient avec intérêt et curiosité tous ces gens de cœur, au visage hâlé, audacieux devant la tourmente et la mer furieuse, et timides devant le cercle d'élégants qui les dévisageaient avec un malin sourire. Pierre-Marie lui-même, le chef de la bande, roulait son chapeau ciré entre ses doigts calleux, et n'osait avancer.

— Approchez donc, mon brave ! dit Gaston avec un geste engageant.

Mais le matelot, rouge et confus, ne pouvait que répéter :

— Ah ! tonnerre ! monsieur Gaston... Tonnerre de Brest !...

Vainement il redemandait à sa mémoire infidèle le discours longuement préparé et tout fleuri de mots célestes, par la pieuse institu-

Le 21. — Adrien-Georges Samson, aux Huraudières ; — Noël-Ernest-René Hervoil, quai de Limoges.

Le 23. — Noël-Henri Dieudonné, Grand'-Rue.

Le 25. — Charles-François-Xavier Lamarque, rue Nationale.

Le 26. — Eugène-Adrien Davoleau, à l'Hospice ; — Alice-Jeanne Limousin, rue Saint-Nicolas ; — Gustave Guiocheau, rue de la Visitation ; — Baptiste-Armand-Paul Terrasson, rue de la Visitation.

Le 27. — Marie-Louise-Jeanne Lespagnol, à l'Hospice.

Le 29. — Charles Ettl, rue de la Croix-Verte.

Le 30. — Robert Loitière, rue de la Comédie.

MARIAGES

Le 7. — Sébastien Petit (veuf), menuisier, a épousé Louise Boislard (veuve), chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 9. — Louis-Raymond-Joseph Devienne, mécanicien, de Creil (Oise), a épousé Henriette-Mathilde-Justine Daguin, sans profession, de Saumur ; — Paul Cossevin, employé de chemin de fer (veuf), a épousé Joséphine Barthélemy, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 21. — Pierre Chamby (veuf), chapeletier, a épousé Marie-Madeleine Couturier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Léon-Louis Mallart, cavalier de manège, a épousé Félicité-Victorine Dutaud, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Le 31. — Henri Hardouin, charpentier, a épousé Mathilde-Clémence Fusillier, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Jeanne-Marie Haudebert, sans profession, 80 ans, veuve Victor Commeau, à l'Hospice.

Le 2. — Gaston-Eugène Aubourg, 4 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 3. — Louise Marteau, journalière, 74 ans, épouse René Alory, rue de la Visitation ; — Eugène-Paul Gautier, 40 jours, rue Brault ; — Cécile Hurtaut, journalière, 80 ans, veuve Michel Gaibert, à l'Hospice.

Le 5. — Désirée Ragueneau, journalière, 69 ans, célibataire, rue des Basses-Perrières.

Le 6. — Antoine-Jean Lépine, typographe, 73 ans, rue de la Visitation ; — Pierre-Jules Pilot, menuisier, 73 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — François Pasquier, sans profession, 78 ans, à l'Hospice ; — Léo-Clément Gibault, employé de commerce, rue du Temple.

Le 8. — Séraphin-Jean André, marchand, 53 ans, quai de Limoges ; — Marie-Ernest-Anatole Lelong, sans profession, 44 ans, Grand'-Rue.

Le 10. — Jean Fontaneau, cavalier de manège, 28 ans, rue de Lorraine ; — Madeleine

trice du village. Rien n'arrivait ; lorsque, soudainement, Pierre-Marie, faisant un pas en avant, et saisissant avec force la main du marquis, s'écria d'une voix vibrante, comme s'il eût commandé un abordage :

— Ah ! tonnerre ! monsieur Gaston, je ne sais plus du tout ce que la maîtresse d'école m'a fait apprendre ; mais je sais que vous êtes un bon garçon, pas fier, bien serviable... Et madame la marquise donc !... C'est la crème des femmes ! Quand la mer nous emporte nos bateaux, vous nous en donnez d'autres tous les deux. Quand il n'y a plus de pain à la maison, on en trouve toujours au Roscoat, et aussi des pièces blanches quand il en faut ; car, pour dire vrai, M. Richebrac n'est pas chiche de son argent. Aussi, faudrait voir, morbleu ! si vous aviez besoin de nous... Tonnerre de Brest ! monsieur Gaston !... et madame la marquise, saprebleu !

Et, levant son chapeau en l'air, il cria d'une voix de stentor :

— Que Dieu bénisse tous les maîtres du château !

Cette allocution, peu grammaticale, mais prononcée avec une extrême chaleur, fut accueillie par une tempête de hurras. Toute la

Biéumont, journalière, 86 ans, veuve Etienne Pelletier, à l'Hospice.

Le 11. — Sophie Vacher, sans profession, 87 ans, épouse François Hersant, rue Saint-Nicolas ; — Pierre-Georges-Désiré Trouvé, sans profession, 84 ans, à Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Joseph-Guillaume Knéis, rentier, 84 ans, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 17. — Joséphine Ragain, sans profession, 60 ans, épouse Joseph-Eloi Pierrat, rue des Boires.

Le 18. — Pierre Lebrun, cavalier de manège, 33 ans, rue de Lorraine.

Le 19. — Anastasie Modrab, sans profession, 74 ans, veuve Jean-Baptiste Garot, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Etienne Gouby, jardinier, 72 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 21. — Solange-Pauline Brun, sans profession, 32 ans, épouse de Henri Baranger, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 22. — Aimée-Rose-Angélique Le Masson, sans profession, 89 ans, veuve Jean-Louis Basley, rue Beaurepaire ; — Louise Claveau, sans profession, 84 ans, veuve Joseph Albert, à l'Hospice.

Le 23. — Philippe Liverani, chapelier, 67 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Victor Chuchu, 3 ans, rue de la Visitation ; — Joseph-Eugène Huet, tisserand, 40 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Jean Rambert, retraité, 54 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 29. — Héloïse Leroy, 5 ans, rue de Fenet.

Le 30. — Prudence-Julie Gardien, propriétaire, 69 ans, épouse Louis Morisseau, rue des Boires.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

députation frappait des mains en répétant :

— Vive monsieur Gaston !... Vivent les maîtres du manoir !... Que le Seigneur vous bénisse tous au Roscoat !...

Le jeune enseigne était vraiment ému ; puis, remettant à sa grand-mère le bouquet offert par Pierre-Marie, il conduisit les pêcheurs sous une charmille, où une table était dressée.

Tout le village se pressait à la grille, contemplant les buveurs attablés qui, lestement, emplissaient et vidaient les verres.

— Ouvrez la grille, dit Gaston ; que tous prennent part à la fête !

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 5 Janvier 1890.

Versements de 163 déposants (15 nouveaux), 42,843 fr. ».

Remboursements, 15,928 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Janvier 1890

3 0/0	87 75
3 0/0 amortissable	92 50
4 1/2	106 80

DÈS LE DÉBUT

L'Influenza débute par des maux de tête, on éprouve fièvre, courbature, la langue est pâteuse, l'estomac embarrassé. De suite mettez-vous à la diète, et prenez quelques PILULES GICQUEL, à dose purgative, puis continuez l'usage de ces Pilules pendant quelques jours, 1 ou 2 chaque jour. Le mal sera aussitôt enrayé.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 4 Janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes centenaires, par G. Lenôtre. — Nos gravures : L'Année 1890 ; MM. Lebaudy ; de Malleville ; Havel ; Christian ; Louis Joly ; Jules Garnier ; Un arc-en-ciel ; L'influenza ; La fête de Noël à l'Elysee ; Notre calendrier ; Beaux-Arts ; *Matin de fête à Venise*. — *L'Omelette aux pointes*, par Gustave Toudouze. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : La nouvelle année. — L'amiral Cloué. — M. Jules Garnier. — M. Louis Joly. — Le Noël des enfants pauvres à l'Elysee. — Les mois fleuris : Calendrier pour l'année 1890. — *Matin de fête à Venise*. — Les chanteurs de l'influenza. — Les vainqueurs du tournoi international des échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades-MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11.

VENTE

EN UN SEUL LOT
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

D'UN MORCEAU DE TERRE

Sis au lieu dit la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des criées du SAMEDI 1^{er} février 1890, heure de midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Méhouas, notaire à Saumur, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré, contenant obligation par le sieur Alexandre-César Dugué, cultivateur, et dame Hortense Renard, son épouse, demeurant ensemble à Villebernier, au profit du sieur Jean-François Prouteau, propriétaire, demeurant à Saumur ;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Marcombre, huissier à Saumur, en date du dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, dénoncé, visé et transcrit conformément à la loi ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. François Prouteau, sus-nommé, ayant pour avoué M. Coquebert de Neuville, avoué près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue du Temple, n^o 11, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de saisie et ses suites ;

En présence, ou eux dûment appelés du sieur Alexandre-César Dugué, cultivateur, et dame Hortense Renard, son épouse, demeurant ensemble à Villebernier, parties saisies ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte d'obligation au rapport de M^e Méhouas, notaire à Saumur, en date du premier décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré, M. Prouteau a, par exploit de Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé conformément à la loi, fait commandement auxdits époux Dugué-Renard de lui payer la somme de cinq cent quarante-six francs dix centimes, montant en principal intérêt et frais de ladite obligation, avec déclaration que faute par lui de payer ladite somme dans le délai de trente jours, il y serait contraint par toutes voies de droit, notamment par celle de saisie immobilière.

Ce commandement étant resté infructueux, il a été, à la date du dix-neuf octobre suivant et par procès-verbal du même huissier, visé et enregistré, procédé à la saisie de l'immeuble affecté à la garantie hypothécaire de la créance.

Par acte du même huissier, en date du vingt-neuf octobre, enregistré et visé, le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux parties saisies.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le neuf novembre, volume 46, numéro 8.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé et déposé par l'avoué poursuivant ont été faites à l'audience du vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

DÉSIGNATION

Commune de Villebernier

Trente-six ares quatre-vingt-douze centiares de terre, à prendre dans un morceau de terre dit la Croix-Cassée, dans la partie du couchant, joignant au nord le petit chemin, au couchant la rue Juive, au midi Sechet ou représentants, au levant Dugué-Rivain ou représentants, porté au cadastre sous partie des numéros 1476 bis, 1477 et 1623 de la section A.

MISE A PRIX

Outre les charges et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1,200

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, f^o, c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
En deux lots,

DE LA NUE-PROPRIÉTÉ

D'une Maison

Et ses dépendances,

AINSI QU'UNE VIGNE

Situées à Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire.)

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 4 FÉVRIER 1890, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Et à la requête de :

1^o M^{lle} Louise-Rosalie Hermé, majeure, sans profession, demeurant à Paris, avenue Bosquet, 68 ;

2^o M^{me} Marguerite - Alphonse Hervé, épouse de M. Alphonse Durel, ingénieur civil, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Legendre, 140 ;

3^o M. Edouard-François Hermé, propriétaire, demeurant à Morannes (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur naturel et légal des mineurs Maurice, Robert, Edouard Hermé et M^{lle} Théodora-Renée Hermé, enfants issus du mariage du feu sieur Edouard-François Hermé ;

Ayant pour avoué M^e André Popin, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, qui est constitué et occupera pour eux ;

En présence où lui dûment appelé de :

M. Louis Baillif, médecin militaire, demeurant à Valenciennes (Nord), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés,

Il sera, le mardi quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Des biens dépendant de la succession bénéficiaire de M. Edouard-François Hermé.

1^{er} LOT.

La nue-propriété d'une maison, avec petit jardin, située au bourg de Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), rue des Moulins, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, ayant serre-bois et une

chambre au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et grenier, jardin à la suite de la maison dans lequel est un petit cellier.

Le tout joignant au nord Plaçais et Bourgeonneau, ruelle entre eux appartenant au fonds à vendre, mais dans laquelle M. Plaçais a droit de passage, au levant le deuxième lot ci-après, au midi Bourgeonneau et au couchant la rue des Moulins ;

Et compris au plan cadastral sous les numéros 1410 P, 1411, 1416 et 1417, section A, pour une contenance de un are cinquante-cinq centiares.

Cet immeuble, grevé de l'usufruit de M. et M^{me} Hermé père et mère, âgés l'un de soixante-seize ans, l'autre de soixante-douze ans.

Mise à prix..... 800 fr.

2^e LOT.

Une petite vigne, récemment plantée, située au bourg de Morannes, au levant du premier lot ci-dessus, et portée au plan cadastral sous les numéros 1407, 1419 P et 1420, section A, pour une contenance de dix ares quatre-vingt-trois centiares environ, joignant au nord M. Geslin, au levant MM. Germain et Bourgeonneau, au midi M. Alix et Plaçais et au couchant le jardin du premier lot ci-dessus.

Mise à prix..... 400 fr.

Total des mises à prix : 1,200 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o En l'étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer présentement

UNE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Comprenant : maison d'habitation, servitudes, pressoir, clos de vigne, contenant environ 30 ares, le tout renfermé de murs avec arbres fruitiers et espaliers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (1)

A VENDRE

Une bonne Calèche

ET

UNE VOITURE A 4 ROUES

Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

UN NOTAIRE d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande un Clerc au courant d'une étude.

LA
Régisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

PRETS d'ARGENT
sur Signatures et
sur Hypothèque
5 % l'An.
Remboursé
dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance.
Discretion. — Ecrire au Directeur de l'Union
Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris
Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères.
PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner
(Hommes ou Dames)
Travail facile chez
soi sans quitter em-
ploi (Écritures, Copies, etc.)
Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL,
20, Avenue Parmentier, PARIS.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

M. VICTOR COUÉ

A l'honneur d'informer sa belle et nombreuse clientèle qu'à partir du 1^{er} JANVIER 1890,

SA MAISON DE PHOTOGRAPHIE

est transférée rue d'Orléans, 57.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Ne pas confondre avec la maison de photographie d'en face qu'il occupait précédemment. (4)

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.
Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.
Liqueurs à 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le litre.
Liqueurs premières marques : Winand Fockink, Marie-Brizard, Gallifet.
Crème de Cassis (Clos Vougeot), le litre : 4 fr.

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

12, Rue des Pyramides, PARIS

Vient de paraître :

LES ASSASSINATS MAÇONNIQUES

Par LÉO TAXIL et PAUL VERDUN

Un volume in-12 de 446 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.